

# EN FORÊT ATTENTION...



# CUEILLETTE REGLEMENTEE...



Crédit photo : M. Ripoché



Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts  
Centre associatif Françoise Bonn  
14 rue Théodore Prévost  
95290 L'ISLE ADAM

Les premiers beaux jours arrivent et naturellement vous envisagez d'aller faire une promenade en famille dans nos forêts domaniales de Carnelle, Montmorency ou l'Isle-Adam.

Le vieux ronchonneur vous dirait :

*«Nos forêts deviennent impraticables. Il y a des voitures partout, des gens dans tous les coins. Ils piétinent tout, jettent leurs déchets n'importe où... Attendez ce soir, c'est une vision affligeante qui vous attendra : les gens auront arraché les fleurs par brassées et auront tout ravagé, laissant des tas de feuilles et des fleurs cassées sur le sol. Un désastre, quoi !».*

Malheureusement, c'est de plus en plus souvent le cas, beaucoup prenant la forêt pour un parc de loisirs et non comme un milieu vivant qu'il faut respecter.

Mais comme vous n'êtes pas de ceux-là, nous vous disons : bravo et prenez le temps de découvrir ces formidables milieux naturels !

Les forêts, que nous aimons tant, vous sont ouvertes et nous aimerions vous les faire apprécier, tout en les respectant. Une trop grande pression de cueillette met la survie de nombreuses espèces en danger (jonquille, muguet, jacinthe, ...). Alors, si vous souhaitez agrémenter votre balade de quelques cueillettes, nous vous disons simplement : .... ne cueilliez pas tout !

En forêt publique, la cueillette est en principe autorisée, sauf dispositions particulières spécifiées sur les panneaux d'affichage de l'ONF (Office National des Forêts), installés sur tous les emplacements de parking de nos forêts.

Nous vous incitons fortement à les regarder avant de vous engager dans les sous-bois.



Voici cependant quelques conseils qui vous permettront de réaliser une cueillette raisonnée et respectueuse de l'équilibre forestier :

- Respecter les semis ou les plantations de l'ONF,
- Respecter les plantes et les fleurs,
- Contentez-vous de couper les fleurs, mais n'arrachez ni leurs bulbes, ni leurs racines,
- Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir les transporter en bon état jusqu'à votre domicile évitez de cueillir les fleurs,
- La cueillette des espèces protégées est interdite,
- Modérez votre cueillette... pour assurer la pérennité de votre forêt,
- Les baies comestibles au ras du sol risquent d'être contaminées par un parasite transmis par l'urine du renard : l'échinococcose, responsable d'une grave maladie du foie. Cette maladie est répertoriée sur toute la France, même si les zones d'endémie se concentrent dans le Massif Central, la Franche-Comté, la Lorraine et les Alpes. Ni le lavage, ni la congélation ne suffisent à éliminer les œufs de ce parasite. Alors ne les ramassez pas.
- Certaines plantes, pourtant familières, sont toxiques voire mortelles : le muguet, la jonquille, la digitale, le perce-neige.... Alors faites attention que vos enfants ne les portent pas à leur bouche!



La tradition veut que le 1er mai on offre aux personnes que l'on apprécie un brin de muguet en signe de porte-bonheur. C'est une tradition qui date de Charles IX. Et depuis 1936 le muguet peut être vendu librement dans les rues le 1er mai. Nous vous rappelons que dans nos forêts, sa cueillette est limitée à 10 brins par personne...

Mais si les jolis bouquets de vos enfants en ont onze ou douze, chut...peut-être les gardes forestiers fermeront-ils les yeux !

## LES TROIS ESPECES TRES RARES DE NOS FORÊTS



© MNHN-CBNBP G. ARNAL

Bardane des bois



Bardane aranééuse



Orobranche de la germandrée

**ATTENTION : RAMASSAGE INTERDIT !**

**LES TROIS ESPECES PROTEGEES DE NOS FORÊTS**



© MNHN-CBNBP G. ARNAL

Laîche de Maire



Orchis négligé



Aconit casque de Jupiter